



# PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : CV520-2 - Actualité de la copropriété

Durée : 7h00

Type : Classe Virtuelle

## Public

Syndics et leurs collaborateurs.

## Objectifs pédagogiques

S'approprier l'actualité juridique de la copropriété relevant de la jurisprudence, de l'évolution légale et réglementaire.

## Pré-requis

être professionnel de l'immobilier

## Programme

1- La loi ELAN et ses textes d'application.

1.1 - Impacts pour le syndic.

- Le contrat de syndic et les honoraires.
- La fin du mandat (modalités de résiliation).
- La mise en concurrence.
- La conservation des archives et leur transmission.
- Lutte contre les marchands de sommeil.
- Sanction en cas de défaut de transmission des documents au conseil syndical.
- Contenu de l'extranet.
- L'engagement de la responsabilité du syndic.

1.2 - Impacts financiers.

- Le compte bancaire séparé.
- Répartition des charges.
- Les charges incombant au seul copropriétaire.
- Utilisation du fonds travaux.



Document établi via  
la Plateforme F Immobilier  
[www.plateformef.com](http://www.plateformef.com)

Editeur accrédité : **Meelk**  
40 Rue du Louvre - 75001 Paris  
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €  
APE : 6201Z  
TVA Intra. : FR 24 844282863  
ICS : FR63ZZZ85B0FE



# PROGRAMME DE FORMATION

- Sanction en cas d'impayés (exigibilité immédiate).
  - Le privilège du syndicat.
  - Distribution du prix issu de la vente d'une partie commune.
- 1.3 - Qualification des parties de l'immeuble.
- Lot de copropriété.
  - Lot transitoire.
  - Parties communes spéciales.
  - Parties communes à jouissance privative.
  - Mise à jour du règlement de copropriété.
- 1.4 - Assemblée générale.
- Convocation à la demande d'un copropriétaire.
  - Délégations de vote (nombre et subdélégation) et représentation des copropriétaires (démembrement).
  - Interdiction pour la prise de mandat.
  - Visioconférence et vote par correspondance.
  - Modification des règles de majorité.
  - Les travaux privatifs d'accessibilité.
  - L'installation de la fibre optique.
  - Notification des PV.
  - Prescription des actions personnelles.
- 1.5 - Délégation de pouvoir au conseil syndical.
- 1.6 - Colonne montante électrique.
- 1.7 - Carnet numérique.
- 1.8 - Individualisation des frais de chauffage et de refroidissement (compteur et répartiteur).
- 1.9 - Entrée en vigueur du statut.
- 1.10 - Les régimes spécifiques.
- Les copropriétaires « tertiaires ».
  - Les petites copropriétés.
  - Les copropriétés à deux.
- 2 - La jurisprudence en matière de copropriété (en fonction de l'actualité).
- 3 - Les autres textes impactant la copropriété (en fonction de l'actualité).

## Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur





# PROGRAMME DE FORMATION

[www.unplus.fr](http://www.unplus.fr)

## Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la classe virtuelle directement via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur [www.unplus.fr](http://www.unplus.fr)

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :

- e-mail : [contact@unplus.fr](mailto:contact@unplus.fr)

- Téléphone : 07 70 16 90 63 ou 06 08 13 09 94 (du Lundi au Vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h)

## Matériel nécessaire

Ordinateur ou tablette avec connexion internet.

Navigateur préconisé : Chrome.



Document établi via  
la Plateforme F Immobilier  
[www.plateformef.com](http://www.plateformef.com)

Editeur accrédité : **Meelk**  
40 Rue du Louvre - 75001 Paris  
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €  
APE : 6201Z  
TVA Intra. : FR 24 844282863  
ICS : FR63ZZZ85B0FE